

- 1. L'UPA appelle les artisans et commerçants à se saisir du nouveau statut - Rappel - Ils ont dit...**
- 2. Evènement - Opinions - Focus - Rappel**
- 3. Emploi des jeunes - Auto-entrepreneurs - Désignations - Chiffres clés - Focus**
- 4. Les Brèves - L'agenda**

Lettre d'information bimensuelle N°250 - 15 février 2011

## Ils ont dit...

Citation du président de l'UPA  
Jean Lardin extraite du dépliant de  
présentation de l'EIRL :

« L'EIRL a une double vertu :  
sociale puisqu'il permet d'éviter  
des drames personnels et  
familiaux, et économique puisqu'il  
est de nature à conforter l'envie  
d'entreprendre des Français ».

## Rappel

Textes législatifs réglementant  
l'EIRL :

- Loi n° 2010-658 du 15 juin 2010 relative à l'entrepreneur individuel à responsabilité limitée (JO du 16 juin 2010).
- Ordonnance n° 2010-1512 du 9 décembre 2010 portant adaptation du droit des entreprises en difficulté et des procédures de traitement des situations de surendettement à l'entrepreneur (JO du 10 décembre 2010).

Liens utiles :

- [www.upa.fr](http://www.upa.fr)
- [www.eirl.fr](http://www.eirl.fr)

## EIRL

### **L'UPA appelle les artisans et commerçants à se saisir du nouveau statut**

*Après avoir appelé à la création de l'EIRL, l'UPA fait la promotion de ce statut proposé depuis le 1<sup>er</sup> janvier dernier.*

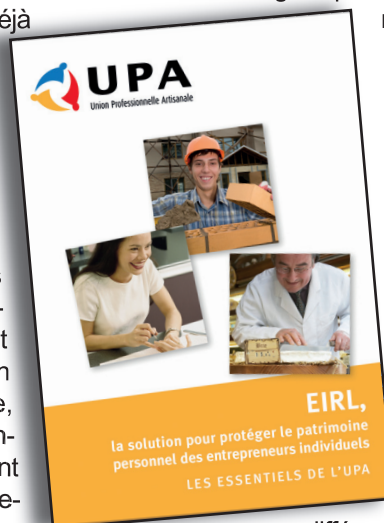
Depuis le 1<sup>er</sup> janvier est entré en vigueur le statut de l'Entrepreneur individuel à responsabilité limitée -EIRL-. L'EIRL permet à tout entrepreneur individuel, créateur ou qui exerce déjà

une activité commerciale, artisanale, libérale ou agricole, de protéger ses biens personnels des risques liés à son activité professionnelle. Parce que plus de la moitié des entreprises de l'artisanat et du commerce de proximité sont aujourd'hui exploitées en entreprise individuelle, l'UPA a eu la volonté d'informer le plus largement possible les chefs d'entreprise de ce secteur de l'intérêt de ce nouveau statut. Pour cela, l'UPA a réalisé d'une part une vidéo qui permet de découvrir l'EIRL de manière imagée et d'autre part un dépliant informatif. Le film, d'une durée de deux minutes, a été diffusé au début du mois de janvier sur France 2, France 3 et France

5 dans le cadre des émissions « Expression Directe ». Le dépliant (image ci-contre) met en avant les multiples avantages qu'offre ce nouveau statut :

mise à l'abri du patrimoine familial et personnel du chef d'entreprise individuelle, facilité de transmission et de vente du patrimoine professionnel et choix du régime fiscal le plus adapté à l'activité. Le document détaille également les modalités de déclaration et d'affectation du patrimoine professionnel. Enfin, il informe des

différentes options possibles en matière de fiscalité et de régime social. Cette plaquette fait l'objet d'une diffusion à grande échelle via les UPA territoriales et les confédérations membres de l'UPA. En outre, le film comme le dépliant ont été mis en ligne sur le site internet de l'UPA [www.upa.fr](http://www.upa.fr).





L'édition 2011 de la Semaine nationale de l'Artisanat propose comme nouveauté un jeu concours photographique sur Internet. Ce concours, organisé du 1<sup>er</sup> au 17 mars est ouvert à tout public et reprendra le thème de la SNA 2011 « *Entrez dans la Première entreprise de France !* ».

Les photographes en herbes ou professionnels sont donc invités à réaliser le cliché du plus original au plus symbolique auprès des artisans volontaires. L'ensemble des clichés postés par les participants seront présentés sur le site internet Flickr (partage de photo) à l'adresse suivante : [www.flickr.com/groups/concoursphotosna](http://www.flickr.com/groups/concoursphotosna).

Les heureux gagnants (1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> prix pour chacun des quatre secteurs de l'artisanat), ainsi que les artisans photographiés, se verront offrir un Ipad.

Retrouvez tous les événements de la Semaine nationale de l'Artisanat sur le site internet dédié : [www.semaine-nationale-artisanat.fr](http://www.semaine-nationale-artisanat.fr)

### Rappel

Enquête réalisée à la demande de l'UPA par l'Institut I+C au cours du mois de janvier 2011 auprès d'un échantillon représentatif de 3150 entreprises de l'artisanat et du commerce de proximité.

## SEMAINE NATIONALE DE L'ARTISANAT

### Entrez dans la Première entreprise de France

La dixième édition de la Semaine nationale de l'artisanat, organisée par l'APCM et l'UPA, se déroulera du 11 au 18 mars 2011. Avec l'appui de très nombreux artisans, les chambres de métiers et de l'artisanat et les organisations professionnelles membres de l'UPA proposeront au grand public des événements dans toute la France. Fil rouge de cette édition 2011, le thème « *Entrez dans la Première entreprise de France !* » est une invitation à découvrir les coulisses de ce secteur, à partager la passion d'un artisan, à apprécier une innovation commerciale ou technique, à envisager un parcours professionnel dans l'artisanat. La semaine nationale de l'artisanat vise à regrouper sous un label commun toutes les initiatives locales de promotion de l'artisa-

nat. Dans toute la France, des centaines d'événements seront ainsi organisés : opérations portes ouvertes, visites d'entreprises, de chantiers, démonstrations, débats, concours... De plus en plus de Français manifestent l'envie d'être indépendants et de construire un projet personnel. Les rencontres qui seront proposées du 11 au 18 mars offriront ainsi l'opportunité aux porteurs de projets de se familiariser avec l'entreprise artisanale. En outre, l'entrée en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011 de l'EIRL, un nouveau statut qui permet de protéger les biens personnels de l'entrepreneur individuel, est de nature à encourager la création d'entreprises. Le moment est ainsi particulièrement bien choisi pour venir rencontrer les artisans à l'occasion de cette semaine nationale.

## OPINIONS

### Les priorités des artisans et commerçants de proximité en matière fiscale

Interrogés à la demande de l'UPA par l'institut I+C (voir « rappel » en colonne), les artisans et commerçants de proximité ont fait part de leurs priorités en matière fiscale, s'inscrivant ainsi dans le débat lancé par le gouvernement sur ce thème. Premier enseignement de l'enquête, plus d'un tiers des sondés (34%) constatent une baisse du montant de leur CET (la cotisation économique territoriale qui remplace la taxe professionnelle) par rapport au montant acquitté l'année précédente au titre de la taxe professionnelle. Ils sont 19% à faire le constat inverse. Face aux déficits publics, les chefs d'entreprise appellent très clairement (74%) à une réduction des dépenses de l'Etat. Ils condamnent ainsi un Etat qui vit au-dessus de ses moyens et qui n'a d'autre possibilité que de maintenir un niveau de prélèvements trop élevé. A la question sur les objectifs que devra atteindre la réforme fiscale, les artisans et commerçants de proximité retiennent trois axes d'importance quasi égale :

supprimer les niches fiscales (32%), favoriser la consommation des ménages (31%), et bien sûr réduire le coût du travail (30%). Cette population souscrit majoritairement (58%) à l'une des pistes envisagée pour réformer la fiscalité des particuliers, la suppression simultanée de l'ISF et du bouclier fiscal. Enfin, les chefs d'entreprise de l'artisanat et du commerce de proximité confirment leurs attentes à l'égard des pouvoirs publics et des établissements bancaires. Ainsi, 38% d'entre eux souhaitent d'abord que les règles applicables aux entreprises ne changent pas en permanence, 36% considèrent que le gouvernement ne s'intéresse pas suffisamment au sort des TPE, et 19% demandent aux banques de leur apporter un réel soutien. Au total, on retiendra que les artisans et commerçants de proximité mettent en avant la nécessité de favoriser la consommation des ménages, le souci d'une plus grande justice fiscale et la demande d'un d'Etat plus économe.

## Objectif : développer les formations en alternance

A l'occasion de la première réunion de négociation sur l'emploi des jeunes, l'UPA a rappelé les principes qui inspireront ses prises de position tout au long de ces discussions. Et d'abord ce constat : les formations en alternance et singulièrement l'apprentissage assurent le plus court et le plus sûr chemin vers l'emploi ; il appartient donc aux partenaires sociaux de placer ce mode de formation au cœur de la négociation. Alors que les entreprises de l'artisanat et du commerce de proximité rencontrent des difficultés pour recruter les effectifs dont elles ont besoin, un comble au regard du taux de chômage des jeunes, l'UPA a appelé à accroître les capacités d'accueil des centres de formation d'apprentis. De même, pour rendre l'apprentissage plus attractif au-

près des jeunes, l'UPA a proposé de communiquer sur l'avantage qu'il y a à détenir un contrat de travail et à se constituer une protection sociale dès l'entrée en formation. Les partenaires sociaux devront trouver par ailleurs les moyens de faciliter la mobilité des apprentis et d'améliorer leurs conditions de vie, que ce soit en termes de logement, de transports, de restauration, de culture ou de prestations sociales. Au-delà de ces pistes de travail, l'UPA relayera auprès des pouvoirs publics le souhait des chefs d'entreprise que les politiques de l'emploi soient à l'avenir plus stables et plus lisibles. Comme l'affirme le Conseil d'orientation pour l'emploi, l'instabilité est préjudiciable à la fois aux entreprises et à l'emploi des jeunes.

## AUTO-ENTREPRENEURS

### L'UPA salue la volonté des parlementaires de poursuivre l'adaptation du régime

L'UPA a pris connaissance avec intérêt du rapport parlementaire du groupe UMP (voir colonne ci-contre) d'évaluation du régime de l'auto-entrepreneur. A juste titre le document invite à poursuivre l'adaptation de ce régime générateur de concurrences déloyales, même s'il ne solutionne pas encore la question de l'égalité de traitement entre les différentes catégories d'entreprises. Le président Lardin adressera très prochainement aux auteurs du rapport un courrier reprenant les critiques de l'UPA. La proposition de renforcer les contrôles URSSAF et DGCCRF pour lutter contre la concurrence déloyale, la dissimulation de chiffre d'affaires et le salariat déguisé, répond clairement à une demande de l'UPA. Il en est de même de la proposition tendant à exiger l'inscription au répertoire des métiers des auto-entrepreneurs exerçant une activité artisanale à titre complémentaire. Les auteurs ont également raison de suggérer que la souplesse des formalités dont bénéficient les auto-entrepreneurs soit étendue à l'ensemble des entreprises. C'est dans cet esprit que l'UPA a défendu l'idée initiale du « *zéro chiffre d'affaires, zéro charges* » ainsi que le principe « *mêmes droits, mêmes devoirs pour l'exercice d'une même activité* ». C'est oppor-

tunément aussi que les auteurs invitent à informer l'auto-entrepreneur des conséquences qu'il encourt en cas d'activité de sous-traitance au profit de son ancien employeur, notamment l'absence d'assurance chômage. Certaines propositions ont le mérite de soulever le problème des assurances et des risques pour les clients d'auto-entrepreneurs qui seraient mal garantis. L'UPA a considéré néanmoins qu'une simple déclaration de l'auto-entrepreneur ne suffit pas et qu'il faudrait exiger de lui qu'il produise une attestation d'assurance. Deux mesures figurant parmi les propositions ont d'ores et déjà été adoptées : la souscription des auto-entrepreneurs à la contribution formation et leur radiation en cas de chiffre d'affaires nul pendant 18 mois. En conclusion, l'UPA a accueilli avec satisfaction la reconnaissance par les auteurs du rapport de certaines limites à l'auto-entrepreneuriat et leur volonté d'y remédier. Au nom des artisans et commerçants de proximité, l'UPA continuera à revendiquer un encadrement du régime de l'auto-entrepreneur fondé sur deux exigences : accès au régime limité à 12 mois a fortiori en cas d'absence de chiffre d'affaires ; exclusion des activités artisanales réglementées du bénéfice du régime.

## Chiffres clés

La France comptait pas moins de 427.000 apprentis en 2008, en progression de 16% par rapport à 2004.

Une grande majorité d'entre eux (80%) ont été formés dans une entreprise de moins de 50 salariés et plus de la moitié dans une entreprise de l'artisanat ou du commerce de proximité.

## Focus

La prochaine réunion de négociation sur l'emploi des jeunes, le 3 mars, sera axée sur l'accompagnement des jeunes demandeurs d'emploi.

Les partenaires sociaux se reverront ensuite toutes les deux semaines selon un calendrier fixé jusqu'au 23 mai, pour le moment.

Ils se pencheront notamment sur les moyens de favoriser les contrats en alternance et le tutorat ainsi que sur les stages abusifs offerts aux jeunes.

Ces négociations ont lieu alors que le ministre du Travail Xavier Bertrand, qui a consulté les partenaires sociaux (voir *Brève* n°248), entend annoncer très prochainement des mesures pour dopper les contrats en alternance avec, parmi les pistes, l'instauration d'un système de bonus-malus pour pousser les entreprises de plus de 250 salariés à respecter un nombre minimum de jeunes en apprentissage.

## Désignations

UPA ÎLE-DE-FRANCE  
Jean-Luc Cannée, CAPEB,  
succède à la présidence  
à Daniel Goupillat, CAPEB.

UPA PUY-DE-DÔME  
Gilles Chatras, CAPEB,  
succède à la présidence  
à Serge Bagel, CAPEB.

## Rappel

Rapport d'évaluation du régime de l'auto-entrepreneur, remis le 4 février 2011 par les députés Pierre Morel-A-L'Huissier, Isabelle Vasseur et Bernard Depierre, au nom du Groupe UMP.

## **L'artisanat automobile en congrès à Marseille**

La Fédération nationale de l'artisanat automobile -F.N.AA-, organisation adhérente de la CNAMS et relevant de l'UPA renoue avec la tradition de ses grandes Conventions biennales (Paris, Toulon, Reims, etc.). C'est ainsi que les vendredi 1<sup>er</sup> et samedi 2 avril 2011, la F.N.AA organisera sa convention nationale au Palais des Congrès de Marseille. Plus de 400 artisans-réparateurs qu'ils soient réparateurs agréés, carrossiers, dépanneurs, contrôleurs techniques ou détaillants en carburants viendront ainsi partager deux journées d'échanges et de réflexions sur les grandes questions qui agitent l'entretien et la réparation automobiles. La convention proposera également plusieurs tables rondes aux contenus forts et adaptés aux préoccupations : les enjeux d'Internet, la réduction des charges, l'EIRL, les nouveaux défis technologiques ou encore les conséquences des nouvelles réglementations européennes.

## **L'Equipe de France de handball élue « Sportif de l'année 2010 »**

Les auditeurs de Radio-France ont élu l'équipe de France masculine de handball « sportif de l'année 2010 ». Désignés par 48% des auditeurs, les hommes de Claude Onesta ont « écrasé » leurs concurrents : le second du classement, qui n'est autre que le septuple champion du monde de rallye Sébastien Loeb, n'a ainsi récolté que 16% des suffrages. La performance des « experts » est d'autant plus remarquable que le scrutin a eu lieu du 6 au 31 décembre, soit bien avant le titre de champion du monde glané en janvier en Suède. Cette reconnaissance du public témoigne de son attachement pour une équipe qui gagne et fait honneur au sport français et souligne la notoriété grandissante du handball. Autant d'arguments qui confortent le choix de la « Première entreprise de France » qui dès 2005 a fait le pari de soutenir la fédération française de handball.

## **Clôture des Finales Nationales des 41<sup>èmes</sup> Olympiades des Métiers**

Après trois jours d'épreuves intensifs, les Finales Nationales des 41<sup>èmes</sup> Olympiades des Métiers (voir Brève n° 249) se sont achevées devant plus de 3800 personnes euphoriques au Palais des Sports de Paris réunis pour la cérémonie de clôture. En présence de Marie-Thérèse Geffroy, Présidente de WorldSkills France et de Jean-Paul Huchon, Président de la Région Île-de-France (le président de l'UPA Jean Lardin avait pour sa part participé à la cérémonie d'ouverture), les médaillés de chaque discipline ont été appelés à monter sur le podium, applaudis à grand bruit par le public. L'aventure des Olympiades des Métiers continue pour 44 lauréats désormais membres de l'Equipe de France des Métiers, qui représenteront la France à la compétition internationale à Londres du 5 au 8 octobre 2011. Pour plus d'informations (vidéos, photos, liste des lauréats) : [www.worldskills-france.org](http://www.worldskills-france.org).

## **La CAPEB 13 lance une action novatrice à destination de tous les artisans**

Avec pour objectif de permettre aux artisans du bâtiment de répondre aux besoins des entreprises et de générer des chantiers d'éco-rénovation et d'handi-rénovation, la CAPEB des Bouches-du-Rhône lance en 2011 l'action ECO&HANDI DIAG. Ce dispositif permet à tous les entreprises qui relèvent de l'UPA de bénéficier d'un diagnostic et d'un devis gratuit pour mettre leurs locaux professionnels en conformité avec les nouvelles exigences liées au Grenelle de l'environnement et aux réglementations imposant, le cas échéant, des travaux d'adaptabilité des locaux pour les rendre accessibles aux personnes à mobilité réduite. Pour cela, 10 ateliers-rencontres sont programmés pour l'année 2011. Cette action a reçu le soutien de l'UPA 13 puisque, bien au-delà des métiers du bâtiment, elle permet de réunir l'ensemble des métiers de l'artisanat.

## **L'agenda**

### **16 FEVRIER**

Audition du président de l'UPA à l'Assemblée Nationale par le groupe de travail sur l'évaluation des mesures fiscales et sociales en faveur des heures supplémentaires.

### **17 FEVRIER**

Réunion du Conseil National de l'UPA.  
Réunion de la Commission sociale de l'UPA sur la dépendance.

### **19 FEVRIER**

Diffusion d'une interview (5 minutes) du président de l'UPA sur France Inter à 19h55 dans le cadre de l'émission Expression Directe.

### **21 FEVRIER**

Entretien du président de l'UPA avec le président du Sénat Gérard Larcher sur la question de la dépendance.

### **22 FEVRIER**

Participation du président de l'UPA à la séance plénière du Conseil économique, social et environnemental, en présence du Premier Ministre François Fillon.

Entretien du président de l'UPA avec la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche Valérie Pécresse.

Participation du président de l'UPA à la remise des insignes de chevalier dans l'ordre national du mérite agricole au président de la Fédération de la Boucherie Hippophagique de France Michel Beaubois.

### **24 FEVRIER**

Participation de Joël Mauvigney, président de la Commission sociale de l'UPA, à la négociation sur les retraites complémentaires.

### **25 FEVRIER**

Participation de Daniel Parent, président de la commission des relations du travail de l'UPA, à la négociation sur le paritarisme.



Union Professionnelle Artisanale